

AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 18 aout 2025, qui se tiendra à compter de 19 h 30, à la salle du conseil située au 893, rue Moreau à Wickham, statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- **Propriété située au 381, 10^e Rang, correspondant au lot 5 772 705 du cadastre du Québec :**

Cette demande de dérogation mineure porte sur les éléments suivants :

Marge latérale pour une construction accessoire agricole

Autoriser, pour une fosse à fumier existante, une marge de recul latérale droite de 1,92 mètres en dérogations à la norme, prescrite par le règlement de zonage 2024-03-986 qui stipule une distance minimale de 5 mètres pour ce type de construction accessoire.

Marge latérale pour un bâtiment principal agricole

Autoriser, pour une étable, une marge de recul latérale gauche de 3,69 mètres en dérogations à la norme, prescrite par le règlement de zonage 2024-03-986 qui stipule une distance minimale de 5 mètres pour un bâtiment principal.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- En transmettant ses commentaires par écrit, au plus tard le 18 aout 2025, à 16 h :
 - par la poste au 893, rue Moreau Wickham (Québec) J0C 1S0;
 - par courriel à : dq@wickham.ca.
- En personne, lors de la séance du conseil municipal.

Les commentaires seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

DONNÉ À WICKHAM CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2025

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière